



COMMUNE DE

**Commune de ST-PIERRE-D'ENTREMONT
PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
NATURELS PREVISIBLES**

**ZONAGE REGLEMENTAIRE DU RISQUE
(sur fond cadastral)**

Légende :

Niveau de contraintes *	Nature du risque **
Zones d'interdictions	M, m : marérages
Zones de projet possible sous maîtrise collective	I', I' : inondation de plaine en pied de versant
Zones de contraintes faibles	T, t1, t2 : crues des torrents et des rivières torrentielles
Zones sans contrainte spécifique	V, v0, v1 : ruissellement sur versant
	G, g1, g2, g3, g# : glissements de terrain
	P, p : chutes de pierres
	A, a : avalanches

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :
 * le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.
 ** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractérisé en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.